

DELIBERATION N°57/2020

Le mardi 1^{er} décembre 2020 à 9h45, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 19/11/2020

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel		X		TURNAR Alexandra	
	WOLFF Corine			X	THIEFFENAT Alain	
	MORAT Franck			X	CHARLES Corinne	
	GENNARO Alexandre			X	BOIS-NEVEU Arthur	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	X			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			X	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	X			JARRE Jean-Pierre	
	ZOCCOLO Alain	X			BERTHET Sandrine	
	HUGUET Emmanuel			X	MEUNIER Edouard	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	X			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare	X			ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	X			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			X	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie		X		Mithieux Lionel	

TOTAL	18	3	6	0
TOTAL VOTANTS	21			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20201201-DEL57-2020-DE
Date de télétransmission : 03/12/2020
Date de réception préfecture : 03/12/2020

DELIBERATION N°57/2020

Objet : AFFECTATION DES SOMMES ISSUES DE LA LOI SRU

Philippe POURCHET, présente et rappelle la délibération n°32/2019 relative à l'affectation des sommes issues de la loi SRU et propose l'affectation des sommes perçues en 2018-2019 et 2020 à la commune du Bourget du Lac dans le cadre de la rétrocession du domaine de Buttet dont le projet prévoit minimum 35 % de logements locatifs sociaux.

- Le Bourget du Lac : 211 566 .19 € (minoration foncière au profit de la revente à la commune)

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver l'affectation proposée, qui viendra en minoration foncière dans l'acte de rétrocession.

VOTE :	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Le 3/12/2020
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20201201-DEL57-2020-DE
Date de télétransmission : 03/12/2020
Date de réception préfecture : 03/12/2020